



**APPEL COMMUN
CGT - FO**



Lettre ouverte aux membres du Conseil d'Administration de la Fédération patronale FEHAP

**6 ans de blocage des salaires, 4 coefficients, 42 métiers en-dessous du SMIC :
ça suffit !**

Depuis le 1^{er} décembre 2010, la valeur du point est bloquée dans la CCNT du 31.10.1951 alors que dans la Fonction Publique, le gouvernement vient d'octroyer 1,2 % d'augmentation de la valeur du point en deux temps (0,6 % le 01.07.2016 et 0.6 % le 01.02.2017). Bien évidemment, une telle « augmentation » ne saurait compenser la perte du pouvoir d'achat subie par les salariés depuis 15 ans.

Lors de la commission paritaire du 3 mai 2016, vous indiquiez en substance :

« que si vous accordiez une augmentation identique aux services hospitaliers publics, cela représenterait 120 millions d'euros. La FEHAP n'aurait pas les budgets pour le faire ».

En 2012, vous avez détruit un certain nombre de droits conventionnels au prétexte de dégager des marges de manœuvre dont les salariés n'ont pas vu un centime !

Pour 2017, une nouvelle diminution des budgets est annoncée, ce qui prouve que ni la FEHAP, ni le gouvernement n'ont la volonté de rémunérer les salariés à la hauteur de la valeur de leur travail.

Vous ne pouvez continuer à vous réfugier derrière les décisions gouvernementales ! A poursuivre ainsi, vous encouragez la négociation entreprise par entreprise, comme le préconise la FHP et les fédérations patronales des cliniques privées à but lucratif, avec comme corollaire l'inutilité de la négociation de branches et donc de votre représentativité !

Pour la CGT et FO, ceci est parfaitement inacceptable. En agissant ainsi, **vous ouvrez la voie à la disparition programmée de la CCNT 51 au profit d'accords d'entreprise au rabais** comme le prévoit le projet de « Loi El Khomri ».

Les salariés n'en peuvent plus d'attendre d'hypothétiques augmentations. Cela fait des années qu'au nom des restrictions budgétaires, les salaires sont attaqués !

Depuis 4 mois, majoritairement les salariés soutenus par leurs syndicats FO et CGT refusent la mise en œuvre de la « Loi Travail ». Vous n'ignorez pas que cette colère intègre aussi la question des augmentations de salaires.

Avec l'écrasante majorité des salariés de notre secteur, nous exigeons dans les plus brefs délais :

- ⇒ **une augmentation significative de la valeur du point CCNT du 31.10.1951 ;**
- ⇒ **de véritables négociations sur l'ensemble des classifications avec une cohérence entre les filières et inter-filières, afin d'obtenir une classification égale à niveau de diplôme égal.**